



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

carte d'invalidité

Question écrite n° 22164

Texte de la question

M. Maxime Gremetz interroge Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité au sujet des difficultés que rencontrent les personnes handicapées pour renouveler leur carte d'invalidité. Il cite le cas d'une personne qui a sollicité en mai dernier le renouvellement de sa carte expirant en août de la même année et qui, à ce jour, n'a toujours pas eu de nouvelles. Après renseignements pris, il semblerait qu'un délai de six mois à un an est nécessaire entre la demande et le renouvellement effectif de ladite carte. Il s'étonne du fait qu'on traite des personnes qui ont un besoin impérieux de cette carte pour leur vie de tous les jours (stationnement, accès à certains endroits...) avec une telle lenteur administrative. Il souhaiterait savoir si elle compte remédier à ce dysfonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22164

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1998, page 6494